

BAD ISERE BONUS

Une aide pour les clubs

Depuis le 1^{er} septembre 2008, le Comité de l'Isère de Badminton a instauré un système visant à aider les clubs affiliés pour des actions spécifiques (formations en particulier), en retour d'actions réalisées par le club.

Ce système, baptisé « Bad Isère Bonus », remplace et unifie toutes les aides antérieurement accordées.

fonctionnement

Le « Bad Isère Bonus » fonctionne à travers un média = les « points bonus »

L'organisation ou la participation à une action départementale octroie au club un certain nombre de points (le Comité départemental peut ainsi décider de favoriser telle ou telle action en jouant sur le niveau des points).

Événements donnant lieu à bonus et nombre de points

Création d'un club :	1800 points
Parrainage à la création d'un club :	1500 points
Organisation d'un tournoi « Tour Isère jeunes » :	600 points
Organisation d'un tournoi « Tour Isère seniors » :	500 points
Organisation d'un tournoi « Tour Isère vétérans » :	500 points
« Juge-arbitre principal licencié au club organisateur » accorde un bonus de :	100 points
Organisation des finales du « Tour Isère » :	500 points
Organisation du T.R.J Isère	1500 points
Organisation des finales Interclubs départementaux jeunes :	500 points
Organisation d'un plateau « mini-bad » :	300 points
Organisation d'un Sam' Bad' :	300 points
Club d'accueil d'un Bad Isère Pôles	1500 points
Club organisateur compétitions fédérales :	4500 points
Club partenaire « juges de ligne Championnats de France » :	1500 points
Club partenaire « bénévoles Championnats de France » :	2000 points

Le club les utilise pour des actions identifiées qui valent elles-mêmes un certain nombre de points.

Actions aidées et nombre de points

Formation DAB (organisée en Isère)	
Sans module technique:	1000 points
Avec module technique	1500 points
Formation DIA (organisée en Isère) :	500 points
Formation DIJ (organisée en Isère) :	1500 points
Formation SOC (organisée en Isère) :	1000 points
Formation logiciel tournois (organisée en Isère) :	200 points
Formation Juge-arbitre :	3000 points
Formation jeunes officiels :	gratuite
Stage « élite départementale » :	450 points
Stage « détection-perfectionnement »	250 points
lot de 10 livrets « mini-bad FFBA » :	300 points

Ces points sont cumulables sur la saison en cours et la saison précédente et doivent être utilisés par le club au cours de cette période. Une gestion est réalisée par le secrétariat du Comité départemental avec un rappel régulier aux clubs de leur compte de points (disponible également en téléchargement sur www.badminton-isere.org)

Utilisation des points Bad Isère Bonus »

Le club indique au secrétariat du Comité de l'Isère son intention d'utiliser tout ou partie de son « compte points » en précisant l'action :

- * Si celle-ci est organisée par le Comité départemental, la dépense ne sera pas facturée au club,
- * Si celle-ci est organisée hors du département de l'Isère, la dépense sera réglée par le Comité départemental sous réserve d'une facture libellée au nom de « Comité de l'Isère de Badminton ».

Consulter aussi :

- * « Formulaire de demande de prise en charge—Bad Isère Bonus »

Validé le : 15 septembre 2011
contact: contact@badminton-isere.org